

# District de la Sarthe de Football



## Commission Départementale Futsal Procès-verbal N° 4 Réunion du Mardi 05 Mai 2020 Réalisée en Visio-conférence

<b>Président de la Commission</b>	<b>Michaël MUNAR</b>
<b>Secrétaire de Séance</b>	<b>Jean Claude LEBATEUX</b>

<b>Michaël MUNAR</b>	<b>Présent</b>	<b>Jean Claude LEBATEUX</b>	<b>Présent</b>
<b>Gérard NEGRIER</b>	<b>Présent</b>	<b>DROUET Florian</b>	<b>Présent</b>
<b>Romarc GASNIER</b>	<b>Présent</b>	<b>VERNHETTES Mathieu</b>	<b>Présent</b>
<b>Florian FREMEAUX</b>	<b>Présent</b>	<b>FOUBERT Fabrice</b>	<b>Présent</b>

Assiste à la réunion Franck Plouse (Président du District de la Sarthe de Football)

### Préambule :

M Mickaël MUNAR, membre du club de FUTSAL LUCEEN 582023) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO(530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Jean Claude LEBATEUX, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.  
M Romarc GASNIER membre du club de LE MANS FC (537103) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Florian DROUET, membre du club du SUBWAY SOCCER (616186) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. VERNHETTES Mathieu membre du club de US ST MARS LA BRIERE (502410) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Fabrice FOUBERT membre du club de E.S. YVRE L'EVEQUE (508495) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Florian FREMEAUX agent de Développement du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 Euros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

Merci à Franck PLOUSE, Président du district, de sa présence pour cette réunion.

Gérard NEGRIER lui donne la parole :

Cette saison aura été catastrophique pour les footballeurs. Après les intempéries, nous avons subi le virus COVID 19

Qqns infos, Suite à la décision du COMEX de la FFF Les classements ont été arrêtés le 13 mars. Ils seront validés par le bureau du District et le CODIR.

Cette année, il n'y aura pas de titre de champion.

Mickaël MUNAR reprend la parole pour suivre l'ordre du jour

### 1. CLASSEMENTS DES CHAMPIONNATS FUTSAL (SAISON 2019/2020)

Après contrôles des classements au regard des règlements en cours, la commission valide les classements présentés

➔ Classements Conformément aux décisions du Comité Exécutif de la FFF du 16 Avril 2020, du Comité de Direction de la LFPL du 04 Mai 2020 et du Comité de Direction du District de la sarthe de Football, la Commission acte le classement établis au 13 Mars 2020, sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours (cf. en annexe)

Parigné l'Evêque descend de ligue en 1ère division ce qui entraîne la descente de l'équipe 2 en 2ième division qui de plus est classée à la dernière place.

## 2. LA VIE DE LA COMMISSION DU FOOT A 7

- ✓ St Mars la Brière 1ère de D1 ne s'engagerait pas en ligue.
  - Voir avec le club de Saint Calais.
- ✓ La coupe et le challenge sont annulés.
- ✓ Nouvelles équipes pour la saison prochaine
  - Des clubs se sont manifestés pour la création d'équipes en Futsal
    - MAMERS / SPAY / SAINT MARS LA BRIERE 2

## 3. LES GYMNASES

- ✓ Des problèmes pour l'homologation des gymnases.
- ✓ Les demandes d'homologation doivent être faites par les clubs. Gérard NEGRIER doit intervenir au niveau du club de St Mars d'Outillé.
- ✓ Attendre le dénouement de la crise pour faire les demandes de réservations de salles.

## 4. L'ARBITRAGE

- ✓ Maintien de l'arbitrage en D1.
- ✓ Le Président du District souhaiterait que toutes les rencontres de Futsal soient arbitrées par des arbitres officiels.
- ✓ Il faudrait 15 arbitres et Romaric nous informe qu'actuellement, il n'y a que 9 arbitres.
  - ❖ Le bureau est favorable à l'arbitrage en D2.
- ✓ La date butoir pour les engagements est fixée au 17 juillet (sachant que la période de mutations se termine le 15).

## 5. LA PAROLE AUX MEMBRES DE LA COMMISSION

- ✓ Romaric GASNIER, propose, qu'à la réunion de rentrée de début de saison, que les arbitres soient invités afin que tous les acteurs de Futsal œuvrent dans la même direction pour les lois du jeu.

---

### Prochaine réunion suivant l'actualité

Le Président du D72,  
Franck PLOUSE,



Le Président de la commission,  
M. M. MUÑAR,



Le Secrétaire de séance,  
J-Claude LEBATTEUX.





## Classement Saison 2019 / 2020

### 1 ère DIVISION Futsal

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
G r o u p e  U n i q u e	1	Saint Mars La Brière	14	34	2,43	
	2	Le MANS FC 3	13	25	1,92	
	3	Anille Braye	14	25	1,79	
	4	Futsal Lucéen	13	23	1,77	
	5	RCM 1	14	18	1,29	
	6	Brettes les Pins 1	14	14	1,00	
	7	Aubigné Racan 1	14	14	1,00	
	8	Super U	14	10	0,71	
	9	Soca Subsal	14	3	0,21	
	10	Parigné L'Evêque 2	14	23	1,64	Article 5.1.5

Accessions en Régional :

Rétrogradations en 2 ème Division :

PARIGNE L'EVEQUE JS 2

### 2 ème DIVISION Futsal

Sous réserve d'éléments nouveaux, des éventuels recours et procédures en cours.

Classement	Equipe	Joués	Points	Quotient	Observation(S)	
G r o u p e  U n i q u e	1	LE MANS ASPTT	10	27	2,70	
	2	SAINT MARS D OUILLE 2	10	27	2,70	
	3	LE MANS RCM	12	28	2,33	
	4	AUBIGNE RACAN 2	11	20	1,82	
	5	ALLONNES JS	12	12	1,00	
	6	YVRE L EVEQUE	11	10	0,91	
	7	BRETTES LES PINS	10	3	0,30	
	8	SAINT MARS D OUILLE 1	10	0	0,00	
	9	LA FERTE BERNARD VSF	0	0		Forfait Général
	10	LE LUDE Animation	0	0		Forfait Général

Accessions en 1 ère Division :

LE MANS ASPTT